A la demande de responsables de cinémas itinérants du Loiret et de la région Centre, sur l'aide qui devait leur être apportée afin qu'ils puissent faire face à la nécessaire « numérisation ». Aurélie Filippetti lui a répondu que *« le Centre national du cinéma (CNC) va soutenir, pour chaque circuit, autant de projecteurs numériques que de projecteurs 35 mm utilisés, dans la limite de quatre par circuit. Cette aide pourra couvrir jusqu'à 90% des dépenses de numérisation, comme dans les salles fixes ».*
>> Lire la question écrite et la réponse.

Phoca PDF